

FG  
1010349



PHB/FG/ 101034902

**L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX,  
LE VINGT CINQ JUILLET  
A GRAND-BOURG (Guadeloupe), au bureau annexe de l'Office notarial,  
Maître Philippe BAJAZET, Notaire associé de la société dénommée  
"OFFICE DU LITTORAL SUD", Société d'Exercice Libéral à Responsabilité  
Limitée, titulaire d'un office notarial ayant siège à BAIE-MAHAULT (97122),  
Immeuble Salamandre, Rue Marie-Louise Payen, soussigné,**

**A RECU à la requête des parties ci-après identifiées, le présent acte  
contenant :**

**NOTORIETE ACQUISITIVE**

**A LA REQUÊTE DE :**

Madame Ena Clotilde **ROMAIN**, présente à l'acte.

Plus amplement identifiée ci-après.

**ET SUR INTERVENTION DE :**

1/Monsieur Isnard Nazaire **CHRISTON**, exploitant agricole, demeurant à  
SAINT-LOUIS (97134) Section Etang Long.  
Né à SAINT-LOUIS (97134), le 29 juillet 1963.  
Célibataire.  
Non lié par un pacte civil de solidarité.  
De nationalité Française.  
Résidente au sens de la réglementation fiscale.

trente ans, le terrain figurant au plan demeuré ci-après annexé sous le numéro 289 de la section AD de la commune de CAPESTERRE-DE-MARIE-GALANTE (Guadeloupe).

Sur cette propriété foncière, Madame Ena Clotilde ROMAIN a fait édifier une maison d'habitation rénovée en 1994 conformément à l'attestation en date du 4 janvier 2022 établie par le service de l'urbanisme de la commune, dont une copie est demeurée ci-après annexée. Ladite maison d'habitation constitue sa résidence principale.

2- Possession continue et non interrompue :

Madame Ena Clotilde ROMAIN possède seule le BIEN d'une manière continue, c'est-à-dire sans aucune interruption ni suspension naturelle ou civile.

3- Possession paisible :

Madame Ena Clotilde ROMAIN n'a exercé aucune violence matérielle ou morale lors de la prise de possession du BIEN en cause ni au cours de sa détention.

4- Possession publique :

Les actes matériels de possession énoncés ci-dessus ont été exécutés par Madame Ena Clotilde ROMAIN, et elle en a bénéficié jusqu'à ce jour d'une manière ostensible et publique de nature à la révéler aux personnes qui auraient eu éventuellement intérêt à la contester et au vu et au su de ces mêmes personnes.

5- Possession non équivoque :

Madame Ena Clotilde ROMAIN exerce sur le BIEN en cause une possession exclusive à son seul profit et sans équivoque du fait qu'elle a accompli cette possession avec l'intention de posséder en y réalisant des actes « agressifs » énoncés ci-dessus auxquels seul un véritable propriétaire se serait livré.

Que, par suite, toutes les conditions exigées par l'article 2261 du Code Civil pour acquérir la propriété par prescription trentenaire sont réunies au profit de Madame Ena Clotilde ROMAIN, demeurant à CAPESTERRE-DE-MARIE-GALANTE (97140) Haut du Morne la Vierge Les Galets.

Plus amplement dénommée aux présentes.

Qui doit être considérée comme propriétaire du bien sus désigné.

### **REVENDEICATION DU REQUÉRANT**

Madame Ena Clotilde ROMAIN, requérant, revendique la propriété de l'immeuble sus-désigné objet des présentes au titre de la prescription acquisitive en application de l'article 2272 du Code civil.

Des déclarations ci-dessus, le comparant a requis acte, ce qui lui a été octroyé pour servir et valoir ce que de droit.

### **JUSTIFICATIFS**

A l'appui des déclarations ont été fournis les documents suivants :

- Copie du cadastre actuel.
- Le plan cadastral.
- L'attestation du maire en date du 4 janvier 2022 indiquant que les biens désignés sont la propriété de la personne inscrite au cadastre.
- Le relevé de propriété établi au nom de Madame Ena Clotilde ROMAIN.

**POUR COPIE AUTHENTIQUE PAR EXTRAIT certifiée conforme à la minute délivrée sur cinq pages sans renvoi ni mot rayé nul par Maître Philippe BAJAZET, Notaire associé à BAIE-MAHAULT, (Guadeloupe), Immeuble Salamandre, Rue Marie-Louise PAYEN, Houëlbourg Sud, destinée à la publication de l'acte.**

**Fait à BAIE-MAHAULT, le 12 août 2022**

